



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

92FUND/Circ.38
26 février 2003

**Notification de l'adhésion au Protocole de 1992 modifiant la
Convention portant création du Fonds par la Guinée, la Tanzanie, la Namibie
et le Ghana**

Conformément à la règle 4.6 du Règlement intérieur du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1992), l'Administrateur a l'honneur d'informer les États contractants qu'un instrument d'adhésion au Protocole de 1992 modifiant la Convention internationale de 1971 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Protocole de 1992 modifiant la Convention portant création du Fonds) a été déposé par la République de Guinée le 2 octobre 2002, par la République-Unie de Tanzanie le 19 novembre 2002, par la République de Namibie le 18 décembre 2002 et par la République du Ghana le 3 février 2003. Le Protocole de 1992 modifiant la Convention portant création du Fonds entrera en vigueur à l'égard de la République de Guinée le 2 octobre 2003, de la République-Unie de Tanzanie le 19 novembre 2003, de la République de Namibie le 18 décembre 2003 et de la République du Ghana le 3 février 2004.

La liste des 85 États qui ont déposé un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation du Protocole de 1992 modifiant la Convention portant création du Fonds ou d'adhésion au Protocole figure au verso.

* * *

États Membres du Fonds de 1992

<i>76 États à l'égard desquels le Protocole modifiant la Convention portant création du Fonds est en vigueur (et qui sont donc Membres du Fonds de 1992)</i>		
Algérie	Fédération de Russie	Panama
Allemagne	Fidji	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Angola	Finlande	Pays-Bas
Antigua-et-Barbuda	France	Philippines
Argentine	Géorgie	Pologne
Australie	Grèce	Portugal
Bahamas	Grenade	Qatar
Bahreïn	Îles Marshall	République de Corée
Barbade	Inde	République dominicaine
Belgique	Irlande	Royaume-Uni
Belize	Islande	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Brunéi Darussalam	Italie	Samoa
Cambodge	Jamaïque	Seychelles
Cameroun	Japon	Sierra Leone
Canada	Kenya	Singapour
Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong)	Lettonie	Slovénie
Chypre	Libéria	Sri Lanka
Colombie	Lituanie	Suède
Comores	Malte	Tonga
Croatie	Maroc	Trinité-et-Tobago
Danemark	Maurice	Tunisie
Djibouti	Mexique	Turquie
Dominique	Monaco	Uruguay
Émirats arabes unis	Norvège	Vanuatu
Espagne	Nouvelle-Zélande	Venezuela
<i>9 États qui ont déposé un instrument de ratification, mais à l'égard desquels le Protocole modifiant la Convention portant création du Fonds n'entrera en vigueur qu'à la date indiquée</i>		
Mozambique		26 avril 2003
Madagascar		21 mai 2003
Nigéria		24 mai 2003
Gabon		31 mai 2003
Congo		7 août 2003
Guinée		2 octobre 2003
Tanzanie		19 novembre 2003
Namibie		18 décembre 2003
Ghana		3 février 2003